

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 12 - 17

Séance du 16 décembre 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

L'an deux mille quatorze, le seize décembre,

Représentés : 7

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**SUBVENTIONS AUX
PERSONNES DE DROIT
PRIVE**

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, Messieurs, CATTALUI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN

**RENOVATION DES
FACADES ET
DEVANTURES
COMMERCIALES**

Etaient représentés :

PACT DU VAR

EXERCICE 2015

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Marguerite TROGNO (procuration à Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine ORSINI), Philippe SERRE (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 2 octobre 2012 l'Assemblée Communale a approuvé le renouvellement pour quatre années de la convention avec le PACT du VAR.

La Commune poursuit ainsi son action incitative en faveur de la rénovation des façades des immeubles et des devantures commerciales, opération dont elle a confié l'animation et le suivi au PACT DU VAR.

Cette convention permet le renforcement du programme de réhabilitation engagé sur le Centre-Ville avec un périmètre élargi puisqu'il comprend désormais la Place Portalis. Celle-ci étant désormais intégrée à la mission de droit commun du PACT, les projets de ravalements la concernant bénéficieront de l'assistance technique et architecturale du PACT.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de voter l'enveloppe globale des subventions susceptibles d'être attribuées en 2015 aux propriétaires dont les dossiers auront fait l'objet d'une validation par le PACT DU VAR.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer à l'opération PACT DU VAR, une subvention d'un montant de 30 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € à l'opération de rénovation de façade animée par le PACT DU VAR

Dit que la dépense correspondante d'un montant de 30 000 €, sera prélevée sur le compte 6745-Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé - Budget Primitif de la Commune, exercice 2015.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY